

– MÉDIA-TARN –

## Dispositif « *École et cinéma* » - Organisation et fonctionnement

« *École et cinéma* » est une **action culturelle et pédagogique** mise en place en 1994 par les *Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture*, avec le concours du *Centre national du cinéma et de l'image animée*.

Elle s'exerce aujourd'hui auprès de **98 départements** français dont le **Tarn** est l'un des terrains les plus concernés avec ses **13 500 écoliers** de cycles 2 et 3 inscrits et son partenariat avec **toutes les salles de cinéma** du département, sans exception.

Ce dispositif est proposé aux classes de l'école primaire, de la **Grande Section de maternelle au CM2**.

« *École et cinéma* » se déroule, dans le département du Tarn, sous la responsabilité conjointe de la DSDEN du Tarn, de la DRAC Occitanie et du Conseil départemental du Tarn qui, par convention, ont chargé la structure culturelle **MÉDIA-TARN** de sa **coordination départementale**. Cette opération s'exerce avec le concours financier des communes et des communautés de communes.

### Objectifs de l'opération

« *École et cinéma* » vise à faire **découvrir aux jeunes élèves** les films du **patrimoine cinématographique** mondial afin de les sensibiliser progressivement au plaisir du **7<sup>ème</sup> Art**.

Cette introduction du cinéma en classe permet également d'amener l'enfant à aborder la lecture des messages audiovisuels, **éducation à l'image** devenue aujourd'hui déterminante pour sa culture et la construction de sa place de citoyen en devenir.

### Coordination départementale

La coordination départementale de l'opération « *École et cinéma* » est assurée à MÉDIA-TARN par :

- Marc SARRAZY *Coordinateur départemental Éducation Nationale « École et cinéma »*  
Accompagnement du projet pédagogique (inscriptions, programmation, bilan), animation et formation (pré-visualisations, animations pédagogiques), élaboration de documents pédagogiques, veille documentaire...
- Myriam BOTTO *Coordonnatrice départementale Cinéma « École et cinéma »*  
Gestion et suivi du dispositif, élaboration et actualisation des plannings, gestion de la circulation des copies, relations avec les exploitants de cinéma, le CNC et *Passeurs d'images*, prêt de ressources pédagogiques...

### Dispositif

- Les classes volontaires qui s'engagent à suivre l'opération « *École et cinéma* » assistent **obligatoirement aux trois projections**, réparties trimestriellement au cours de l'année scolaire, dans la **salle de cinéma** la plus proche de leur école, tel que le *Cahier des charges « École et cinéma »* le stipule.
- Les enseignants associés **exploitent dans leur classe** les films projetés. Ils ont à disposition à cet effet les **documents pédagogiques** remis trimestriellement par MÉDIA-TARN (cartes-élèves et ressources pédagogiques mises en ligne sur le site [www.mediatarn.org](http://www.mediatarn.org)).
- Ils assistent aux **séances de pré-visualisation** qui leur sont proposées pour chacun des films (modalités communiquées lors de l'inscription définitive), organisées à leur intention en salle de cinéma, afin de préparer suffisamment en amont le travail sur les films programmés.
- Ils sont invités, en fin d'année scolaire, à participer à la réunion-bilan et à compléter **la fiche d'évaluation individuelle** de l'action « *École et cinéma* » qui leur aura été précédemment adressée par MÉDIA-TARN.

## Calendrier organisationnel du dispositif

Mars <sup>n</sup> à Juin <sup>n</sup>	<p><b>Choix de la programmation des 4 titres</b> diffusés au cours de l'année scolaire par le <i>Comité de Pilotage départemental</i> réuni par MÉDIA-TARN (à partir du <i>catalogue national des films</i>).</p> <p><b>Bilan</b> de l'année écoulée</p> <p><b>Réservation des films</b> et de la <b>documentation pédagogique</b> auprès des instances nationales par MÉDIA-TARN.</p>
Août <sup>n</sup>	<p><b>Information</b> institutionnelle conjointe des collectivités territoriales et des enseignants de la relance du dispositif.</p> <p><b>Contacts</b> entre les <b>enseignants</b> et les <b>collectivités</b> afin de s'assurer de leur participation financière – <i>Quote-part billetterie, transports &amp; Contribution financière municipale annuelle.</i></p>
Sept. <sup>n</sup>	<b>Inscription des classes</b> auprès de MÉDIA-TARN.
Sept. <sup>n</sup> à Nov. <sup>n</sup>	<p><b>Délibération</b> du Conseil Municipal fixant la <i>Contribution financière municipale annuelle « École et cinéma »</i> (CFMA).</p> <p><b>Conventionnement</b> des <b>Mairies</b> avec MÉDIA-TARN (<i>base effectifs inscrits</i>).</p> <p><b>Diffusion</b> des <b>plannings des séances</b> élaborés par MÉDIA-TARN et <b>transmission de la documentation pédagogique</b> aux écoles.</p> <p><b>Organisation des transports</b> (du ressort de chaque Directeur d'école).</p>
Janv. Fév. <sup>n+1</sup>	<b>Production</b> par MÉDIA-TARN à l'attention des collectivités d'une facture arrêtant le montant de la CFMA.
Sept. <sup>n</sup> à juin <sup>n+1</sup>	<b>Suivi</b> administratif, technique et pédagogique par MÉDIA-TARN ( <i>relation avec les distributeurs, circulation des copies/films, gestion des KDM/clés de décryptage, suivi des exploitants, accompagnement des enseignants...</i> )
Juin à Juil <sup>n+1</sup>	<b>Relevé de la participation réelle</b> des élèves et production d'un <b>État Récapitulatif</b> par MÉDIA-TARN adressé aux collectivités à titre informatif, la <i>Contribution financière municipale annuelle</i> visant à une participation de celles-ci aux frais de gestion, restant établie sur la base des effectifs inscrits.

## Pré-visionnement

Chaque film de la programmation est projeté **gratuitement aux enseignants**, préalablement à leur séance scolaire, lors de **séances de pré-visionnement**, afin de les aider à l'exploitation du film en classe. Une **animation pédagogique**, menée par le *Coordinateur départemental Éducation Nationale « École et cinéma »*, encadre chaque projection.

## Documents et accompagnement pédagogiques

Pour tous les films programmés, l'association *Passeurs d'images* fournit à chaque écolier, via MÉDIA-TARN, un document à vocation pédagogique sur support imprimé ou numérique, tandis que les enseignants retrouveront les **Cahiers de notes** en version dématérialisée sur la plateforme pédagogique dédiée : [www.nanouk-ec.com](http://www.nanouk-ec.com). MÉDIA-TARN prend par ailleurs à sa charge l'impression d'une **affiche** format A2 par film et par classe participante.

Enfin, différentes **ressources pédagogiques**, élaborées par le Coordinateur Éducation nationale, sont mises en ligne sur le site : [www.mediatarn.org](http://www.mediatarn.org).

## Planning des projections

Les **plannings des séances de projection**, élaborés par MÉDIA-TARN à partir des données fournies par la *fiche d'inscription*, sont adressés chaque trimestre par les services de la DSDEN du Tarn et par voie électronique aux écoles participantes.

## Lieux des projections

Le **lieu de projection** des séances est, par principe, la **salle de cinéma la plus proche** de l'école parmi les salles de cinéma suivantes : *Albi, Carmaux, Castres, Gaillac, Graulhet, Labruguière, Lavaur, Mazamet, Montredon-Labessonnié, Rabastens, Réalmont et Saint-Sulpice*, ainsi que les localités desservies par le circuit itinérant *Cinécran 81*.

### Horaires des séances

Les horaires indiqués sur les plannings doivent être **impérativement respectés** afin de ne pas entraîner de désagrément soit pour les classes et collègues qui participent également à la séance, soit pour les projectionnistes salariés ou les exploitants qui assurent ces mêmes séances.

En cas de retard les enseignants sont priés :

- de **contacter** directement l'**exploitant** afin de le prévenir de l'empêchement ;
- d'**informer** la **Coordination départementale Cinéma « École et cinéma »** à MÉDIA-TARN afin qu'elle puisse le cas échéant envisager un report de séance.

### Bordereau de déclaration de séance

Un *Bordereau de déclaration de séance*, fourni par MÉDIA-TARN, est adressé avec chaque planning. Il permet d'indiquer **les effectifs exacts, par niveau, à chacune des séances**.

Ce bordereau est **obligatoirement** rempli en **3 exemplaires** :

- le **1<sup>er</sup>** est remis à l'**exploitant au début de chaque séance** (lui permettant ainsi d'établir ses **factures** et de connaître, en cas d'incident ou en cas de contrôle du CNC, le nombre réel d'élèves présents dans le cinéma) ;
- le **2<sup>ème</sup>** exemplaire est **adressé impérativement** à MÉDIA-TARN ;
- et le **3<sup>ème</sup>** **exemplaire est conservé par l'école**.

### Tarif des entrées / Billetterie CNC

Le **prix d'entrée** au cinéma de **2,50 €** par élève et par **séance** se répartit comme suit :

- **1,50 €** réglés par les enseignants **directement à l'exploitant** du cinéma **avant le début de la séance**,
- le **complément**, « *quote-part billetterie* », de **1 €** par séance, est **facturé directement par l'exploitant à la Mairie** ou à une structure délégataire proche de l'école (coopérative scolaire, association de parents d'élèves...) sur la base du *Bordereau de déclaration de séance* établi conjointement par l'enseignant et l'exploitant lors de chaque projection.

**Avant toute inscription** à « *École et cinéma* », il appartient à chaque **Directeur** d'avoir **sollicité préalablement sa Mairie** ou, selon accord, une structure proche de l'école, afin de s'assurer de l'existence de ce financement.

### Transports

Les **transports** éventuels sont à la **charge de la commune** ou d'une structure proche de l'école (association, coopérative scolaire, parents d'élèves...).

Dans le **cas des écoles utilisant un transport communal**, les indications qui sont portées dans la fiche d'inscription permettent d'organiser, au mieux des intérêts des écoles, des séances échelonnées sur plusieurs jours afin d'optimiser l'utilisation des transports communaux.

### Contribution financière municipale annuelle (CFMA)

Une **Contribution financière municipale annuelle**, fixée à : **1,50 € par élève inscrit et par/an**, est attribuée par la Mairie – ou sa délégation de compétences – à la structure coordinatrice MÉDIA-TARN dans le cadre d'une **Convention** bi-partite exclusive et ce au titre de la participation de la commune aux coûts de gestion et d'organisation du dispositif « *École et cinéma* » pris en charge par Média-Tarn.

Une facture sera adressée aux collectivités en début d'année civile.